

A bas les panneaux publicitaires et les ronds-points, vivent les platanes !



Rond Point, un film Pierre Goetschel

[Vox Societe \(http://premium.lefigaro.fr/vox/societe/\)](http://premium.lefigaro.fr/vox/societe/) | Par [Les Arvernes \(#figp-author\)](#)

Publié le 10/08/2015 à 19h27

FIGAROVOX/TRIBUNE - Pour les Arvernes, freiner l'enlaidissement continu du paysage français est une mesure salubre qui s'inscrit dans une politique traditionnelle de mise en valeur du patrimoine naturel de nos régions.

Les Arvernes sont un groupe de hauts fonctionnaires, professeurs, essayistes et entrepreneurs.

Depuis le 13 juillet 2015, de nombreux panneaux publicitaires plantés aux abords des communes de moins de 10 000 habitants doivent disparaître de nos paysages, en application de la loi sur l'environnement dite «Grenelle II» votée en 2010.

En éliminant ces éléments dégradant la qualité visuelle de notre pays, la France s'engage dans une voie précédemment expérimentée au Brésil. Dans ce pays, les tentatives faites en 2007 par la municipalité de São Paulo d'interdire l'affichage publicitaire au travers de l'opération «Cidade limpa» (ville propre) se sont malheureusement soldées par un cuisant échec. Face au coût économique de cette mesure, São Paulo a renoncé à ses ambitions et a lancé un appel d'offre destiné à relancer l'affichage publicitaire, d'ailleurs remporté par le Français JCDecaux en 2012.

La situation devrait évoluer beaucoup plus favorablement en France. En réalité, la loi votée en 2010 renoue avec une tradition française ancienne, née sous l'Ancien régime et développée par la IIIe République. La loi de 1906 sur les monuments et les sites naturels, en effet, s'était donné pour objectif d'embellir nos paysages et de créer une harmonie visuelle au travers de plantations ou d'un minimum de respect des règles architecturales locales, y compris et surtout aux abords des villes et des villages.

Planter des platanes le long des routes de France a longtemps été le symbole le plus frappant de cette politique publique visant à embellir nos paysages et à donner une image immédiatement reconnaissable de notre pays, alors qu'aujourd'hui, nombre d'édiles locaux estiment urgent de remplacer les platanes par des ronds-points, des rocales ou d'autres monstruosité paysagères que l'on retrouve à São Paulo ou Los Angeles. Cette dramatique politique d'abattage semble justifiée par le sentiment que les platanes ont la détestable habitude de se précipiter sur les véhicules automobiles et d'être responsables d'un taux hors norme d'accidents de la route. En juillet 2001, Jean Glavany, alors ministre de l'Agriculture du gouvernement Jospin, n'a-t-il pas déclaré qu'il considérait les platanes le long des routes comme des dangers publics et qu'il ne fallait pas hésiter à les abattre?

Il s'agit là du thème fondamental de l'enlaidissement continu de la France et de ses paysages, de la perte progressive de ce qui fait notre identité, notre fierté et notre estime collective pour nos valeurs et notre histoire.

Le problème, c'est que cette position manifestée à l'égard des malheureux platanes n'est pas qu'une question de sécurité routière. Il s'agit là du thème beaucoup plus large et beaucoup plus fondamental de l'enlaidissement continu de la France et de ses paysages, de la perte progressive de ce qui fait notre identité, notre fierté et notre estime collective pour nos valeurs et notre histoire. Sans remonter au naturaliste sarthois Pierre Belon, qui importa le platane en France vers 1550, tous nos régimes politiques avaient accordé une importance réelle à l'esthétique et, osons le mot, à la beauté. Certains de nos voisins européens y consacrent encore du temps et de l'énergie, à l'exemple de l'Allemagne, des Pays-Bas ou du Royaume-Uni. Ce n'est plus le cas en France alors qu'il y a urgence.

De fait, vivre dans un pays qui s'enlaidit sans cesse ne rend pas optimiste et contribue fortement à la morosité ambiante.

De fait, vivre dans un pays qui s'enlaidit sans cesse ne rend pas optimiste et contribue fortement à la morosité ambiante. La loi «Grenelle II» a été une première étape. Nous proposons maintenant d'aller plus loin quant aux dispositions sur la protection et la mise en valeur des paysages, pour faire une meilleure gestion de nos espaces et de notre patrimoine. La beauté des paysages n'est pas un luxe. C'est une nécessité politique destinée à rendre aux Français la fierté de leur pays, à l'image de ce qui existe aux Pays-Bas et au Royaume-Uni en matière de protection des abords des villes et des paysages. La France, que la nature a faite si belle, a trop longtemps laissé abîmer ses paysages. Elle mérite beaucoup mieux.



Les Arvernes
